



CONTENUS

Commerce mondial : La fin d'une époque	1
[Encadré] Pour une nouvelle génération de règles commerciales	2
Les États-Unis élargissent leur présence commerciale en Afrique.....	3
Actualités	3
Le Canada coupe dans ses programmes d'aide à la culture.....	3
Grâce à la directive TSF l'Union européenne visionne majoritairement sa propre production..	4
Ouvrage <i>La fin des cultures nationales? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité</i> .	4

[Notre analyse] Le dernier échec en date des négociations commerciales multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) semble sonner le glas d'une époque. La confrontation, fin juillet à Genève, des États-Unis avec l'Inde puis la Chine sur la question des mécanismes de sauvegarde applicables aux produits agricoles (cette mesure permet à un pays d'appliquer des tarifs exceptionnels sur ses produits agricoles face à une forte hausse des importations ou une baisse des prix afin de protéger ses propres producteurs) a rendu impossible la conclusion d'une entente. Le cycle de Doha, qui aurait dû s'achever en 2004, avait déjà connu un échec en septembre 2003 lors de la conférence de Cancún, au Mexique, qui s'était transformée en affrontement Nord-Sud autour de la question agricole. Les négociations de Doha sont allées de crise en crise et les experts estiment qu'il faudra désormais certainement plusieurs années pour qu'un accord commercial mondial soit conclu, en raison notamment de l'élection présidentielle de novembre aux États-Unis. La stratégie de *libéralisation compétitive*, lancée par les États-Unis mais aujourd'hui allègrement reprise par l'ensemble des pays de la planète notamment en Asie, en stimulant la conclusion d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux en marge des forums internationaux, n'est pas étrangère à cet échec. Elle semble désormais l'unique voie à suivre, laissant ainsi craindre une recrudescence de ces accords de commerce préférentiels à la carte, qui avivent les rivalités entre blocs régionaux et nous éloignent de toute perspective d'harmonisation des normes. Comment alors assurer la préservation de valeurs universelles comme la diversité culturelle ?

Commerce mondial : La fin d'une époque

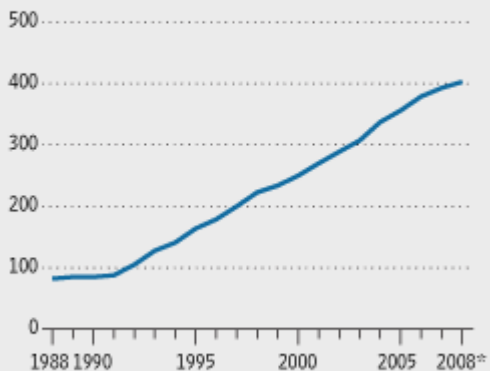
Le dernier signe annonciateur de la fin de l'époque de libéralisation multilatérale du commerce, caractéristique de la période d'après-guerre, est venu cet été de Singapour. Lors de la récente rencontre des ministres des pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) [qui comprend 10 pays : Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam] ainsi que de l'Inde, une entente formelle a été conclue sur l'entrée en vigueur en janvier 2009 d'un accord de libre-échange liant tous ces pays. Par ailleurs, les dirigeants de l'ASEAN ont également convenu de conclure un autre accord de libre-échange du même type avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Cela porte à environ 400 le nombre d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux qui

ont été notifiés à l'OMC. Pendant ce temps, les négociations multilatérales visant à conclure le cycle de Doha échouaient. Tout cela semblait prévisible. Nombre d'observateurs ont régulièrement tiré la sonnette d'alarme sur le fait que les accords commerciaux bilatéraux et régionaux, qui sont en fait des accords préférentiels plus que des accords de libre-échange, sont à la fois une cause et une conséquence d'une panne du système de l'OMC.

L'Asie de l'Est a été la plus dynamique dans la récente prolifération des accords de libre-échange, bien que ce soit les États-Unis qui aient ouvert le bal en se lançant dans la voie de la «libéralisation compétitive». Ce processus avait vu Washington mettre en place des accords de libre-échange avec Singapour, l'Australie, le Chili et un ensemble de pays d'Amérique centrale, en plus de l'Accord de libre-échange nord-américain négocié au début des années 1990. Actuellement, les États-Unis peinent à ratifier l'accord avec la Corée du Sud et un certain nombre d'autres demeurent à différents stades de négociation,

FTA Explosion

Regional free trade agreements in force, 1988-2008



*Through Aug. 31

Source: World Trade Organization



notamment avec la Malaisie, la Thaïlande et le Pérou, ainsi que l'Indonésie.

La quasi-totalité de ces ententes de libre-échange sont partielles ou « bas de gamme », et toutes vont à l'encontre de la prétendue règle de l'OMC, connue sous le nom de l'article 24 du GATT qui autorise la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux à condition qu'ils couvrent "la quasi-totalité" des échanges entre les partenaires. Or, ce n'est évidemment pas le cas pour la plupart des accords bilatéraux et régionaux en vigueur. D'ailleurs, et c'est un phénomène très illustratif de l'état d'esprit actuel dans les négociations commerciales, au sortir des négociations du récent accord entre l'ASEAN et l'Inde, le ministre indien du Commerce, Kamal Nath, est apparu en héros. Il a en effet réussi à faire admettre le principe que l'Inde n'aurait pas à réduire ses barrières tarifaires pour 489 produits, et ne devra le faire que partiellement pour 606 autres produits. De plus, en ce qui concerne le thé, le café ou encore le poivre en provenance des pays de l'ASEAN, ceux-ci devront faire face à des droits d'entrée en Inde suffisamment élevés pour s'assurer qu'aucun de ces produits ne puisse finalement traverser la frontière!

Pourtant, c'est le même ministre indien du Commerce qui, cet été, en compagnie de son homologue brésilien Celso Amorim, insistait sur le fait que les négociations multilatérales du cycle de Doha ne pourraient aboutir que si les Américains et les Européens revoyaient sévèrement à la baisse à la fois leurs subventions agricoles et les restrictions aux importations de produits agricoles. Cela avait d'ailleurs conduit le commissaire européen au Commerce, Peter Mandelson, à essuyer de fortes critiques, notamment en France, quand il a concédé des changements significatifs dans les politiques agricoles de l'UE. De même aux États-Unis, lorsque la représentante au commerce, Susan Schwab, a entrepris des consultations avec certains membres influents du Congrès pour obtenir leur appui pour d'éventuelles réductions dans les subventions agricoles. Notons cependant que les pressions internes afin de restreindre la portée du libre-échange se manifestent tant en Europe et aux États-Unis qu'en Inde et au Brésil, et sont autant

Pour une nouvelle génération de règles commerciales

« Il est clair que le récent échec des négociations de l'OMC à Genève marque la fin d'une époque. [...] De nombreux analystes craignent que l'échec de Doha conduise à la prolifération des accords commerciaux préférentiels et bilatéraux ainsi qu'au protectionnisme, une tendance à la hausse depuis 2002. Ils craignent aussi que la négociation d'accords commerciaux en dehors du cadre de l'OMC (par les États-Unis, l'Europe, la Chine, l'Inde et le Brésil) mine la crédibilité internationale accordée à l'OMC comme forum permanent pour établir et faire appliquer des règles commerciales communes. Des doutes profonds sur les vertus de la libéralisation des échanges font également surface. Certains observateurs politiques considèrent que ce premier échec de la libéralisation des échanges depuis la Deuxième Guerre mondiale pourrait bien conduire à une concurrence accrue pour les ressources, au mercantilisme voire à l'autarcie. »

« Le véritable facteur de rupture, ce n'est pas la résistance à la libéralisation de l'agriculture. En fait, depuis le lancement du système commercial moderne en 1947, et jusqu'au début du cycle de Doha, ce sont les pays les plus riches du monde, influencés par les entreprises transnationales, qui ont fixé l'ordre du jour des négociations commerciales, orientant ainsi habilement les politiques mondiales en leur faveur. Or, au cours des dernières années, les pays en développement ont pris suffisamment de maturité pour pouvoir affronter les intérêts des pays riches et ainsi neutraliser leur pouvoir de négociation et leur puissance sur le marché. Il ne fait aucun doute que la fin du cycle de Doha traduit un transfert de pouvoir de l'Atlantique vers le Pacifique au cours du premier quart de ce siècle. »

« Un nouveau départ est nécessaire, basé sur la reconnaissance d'une dimension supplémentaire du commerce mondial : la prise de conscience que certains biens sont *privés* (commercialisables), certains sont *publics* (relevant des gouvernements) et d'autres sont *communs* (au profit de l'humanité entière) [...]. La création d'organismes supranationaux contribuant à coordonner l'approvisionnement en ressources communes est urgente pour les pays riches et pauvres. L'intégration croissante des marchés et la crise de la souveraineté nationale rend nécessaire la poursuite des négociations sur le commerce mondial ainsi que sur une nouvelle génération de règles commerciales. Ces dernières doivent être fondées sur des valeurs globales communes qui comprennent et dépassent les objectifs des milieux politiques et commerciaux et qui soient ouvertes à l'approche centrée sur les biens communs. »

HRH Prince El Hassan bin Tala, « The Doha deal breaker », *Gulf Times* (Qatar), 5 septembre 2008.
www.gulf-times.com



de facteurs qui expliquent l'échec du cycle de Doha.

L'échec des négociations multilatérales et le repli régional et bilatéral semblent ainsi traduire la volonté de faire du commerce à plus petite échelle. L'Inde vient d'ailleurs de révéler sa stratégie. La meilleure option commerciale semble être pour elle de négocier âprement au niveau bilatéral et régional, puisqu'elle occupe à cette échelle une position d'influence à la table des négociations. Très probablement, rien de tout cela ne se serait passé si les États-Unis avaient conservé un poids politique dans l'économie mondiale et dans les affaires du monde en général et n'avaient pas eux-mêmes ouvert la voie du bilatéralisme et du régionalisme. L'échec de Doha et le repli régional dans des accords bilatéraux révèlent donc une redéfinition des rapports de force sur la scène politique et économique internationale.

Source : Bernard K. Gordon, « Bilateral Trade-Off », *Wall Street Journal Asia*, 5 septembre 2008. (online.wsj.com)

Les États-Unis élargissent leur présence commerciale en Afrique

Afin de consolider leurs relations économiques bilatérales avec le continent africain, les États-Unis ont signé, le 18 juillet dernier, deux accords de commerce et d'investissement avec plusieurs pays d'Afrique australe et orientale.

La représentante américaine au commerce, Susan Schwab, a tout d'abord conclu un accord-cadre d'investissement (TIFA) avec la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), regroupant le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Selon Mme Schwab, cette première étape est importante pour les relations économiques entre les États-Unis et cette région du continent et ce, d'autant plus que l'EAC est l'une des principales organisations économiques régionales de l'Afrique sub-saharienne qui aient fait des progrès significatifs dans l'accélération de l'intégration commerciale et économique entre ses pays membres. En effet, créée en 1999, l'EAC a établi une zone de libre-échange et une union douanière entre ses cinq pays membres. L'organisation régionale s'achemine actuellement vers la création d'un marché commun. Les échanges commerciaux bilatéraux entre les États-Unis et l'EAC ont dépassé 1,2 milliards de dollars en 2007. « Nous considérons le TIFA comme une démarche majeure vers l'approfondissement des relations d'investissements entre les États-Unis et l'EAC, qui permettent d'élargir et de diversifier les échanges commerciaux, ainsi que d'améliorer le climat commercial entre les entreprises américaines et est-africaines », a commenté Mme Schwab. Cet accord prévoit l'établissement d'entretiens réguliers et de haut niveau portant sur tous les dossiers commerciaux et d'investissement concernant les États-Unis et l'EAC, notamment l'Acte de croissance et d'opportunité africaines (AGOA), les négociations commerciales du cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce et les mesures destinées à faciliter les échanges commerciaux bilatéraux.

Par ailleurs, un accord coopératif d'investissement et de développement (TIDCA) a été également conclu entre les États-Unis et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), qui regroupe le Botswana, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland. Fruit de longues négociations lancées en 2003 par Washington, le TIDCA servira de mécanisme officiel en vue de la conclusion d'une série d'accords de libre-échange, du lancement de projets coopératifs et d'initiatives destinées à renforcer les relations commerciales bilatérales. « Cet accord important offrira un encadrement pour les États-Unis et la SACU qui leur permet de travailler ensemble pour conclure à long terme un accord de libre-échange (ALÉ) », a souligné Mme Schwab. Les États-Unis et la SACU avaient commencé en 2003 leurs négociations sur l'ALÉ. Celles-ci avaient toutefois été suspendues en avril 2006, en raison principalement de différends sur la portée de l'accord.

Source : Agence de Presse Xinhua (Chine), 18 juillet 2008. (www.french.xinhuanet.com)

ACTUALITÉS

Le Canada coupe dans ses programmes d'aide à la culture

Le gouvernement canadien a supprimé cet été plusieurs programmes de subvention destinés à différents secteurs culturels, pour un montant total de plus de 45 millions de dollars. Ces coupures, qui touchent notamment le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants, le Trust pour la préservation de l'audiovisuel et celui pour la préservation de la musique, ont suscité de vives réactions dans le monde artistique canadien qui ont, depuis, donné lieu à de vastes campagnes de mobilisation.



Grâce à la directive TSF l'Union européenne visionne majoritairement sa propre production

Les télédiffuseurs européens consacrent plus de 63 % du temps de programmation à des œuvres européennes, les œuvres de producteurs européens indépendants représentant plus de 36 % de ce temps. Ces nouveaux chiffres sont extraits du huitième rapport de la Commission européenne sur l'efficacité de la réglementation de l'UE concernant la promotion des œuvres européennes (période 2005-2006). Ce rapport, qui est publié tous les deux ans, repose sur les informations fournies par les États membres de l'UE et veille à la promotion d'œuvres européennes sur les chaînes de télévision européennes au titre de la directive «Télévision sans frontières». Les chiffres d'aujourd'hui montrent l'impact des articles 4 et 5 de la directive «Télévision sans frontières», ayant pour objet de promouvoir la diffusion d'œuvres européennes, notamment celles de producteurs indépendants des radiodiffuseurs. La Commission européenne a proposé ces mesures en 1989 pour que les téléspectateurs, les radiodiffuseurs et les producteurs tirent parti du marché unique (choix plus vaste de programmes, d'une part, et public élargi pour les programmes européens, d'autre part). Le nouveau rapport sur la mise en œuvre de ces dispositions dans les 25 États membres indique que, dans l'UE, le temps moyen de diffusion réservé à des œuvres européennes s'est accru, passant de 63,52 % en 2005 à 65,05 % en 2006, et qu'à moyen terme (2003-2006), la radiodiffusion télévisuelle d'œuvres européennes s'est stabilisée à plus de 63 %. Les temps moyens de diffusion varient de 47,31 %, en Slovaquie, à 81,14%, au Danemark, en 2005 et de 45,44 %, en Suède, à 81,07 %, en Pologne, en 2006.

Source : Commission européenne, 25 juillet 2008. (<http://ec.europa.eu>)

L'article 4 de la directive «Télévision sans frontières» invite les États membres de l'UE à veiller «chaque fois que cela est réalisable et par des moyens appropriés» à ce que les organismes de radiodiffusion télévisuelle qui relèvent de leur compétence réservent à des œuvres européennes une proportion majoritaire de leur temps de diffusion.

L'article 5 de ladite directive invite les États membres de l'UE à veiller chaque fois que cela est réalisable et par des moyens appropriés à ce que les organismes de radiodiffusion télévisuelle réservent au moins 10 % de leurs temps d'antenne ou de leur budget de programmation à des œuvres européennes, en particulier récentes, émanant de producteurs indépendants d'organismes de radiodiffusion télévisuelle.

Ouvrage : « La fin des cultures nationales ? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité »

Cet ouvrage collectif dirigé par Lluís Bonet et Emmanuel Negrier vient de paraître aux éditions La Découverte (Paris). Qu'est-ce que la diversité culturelle, et que peut-on entendre par "politique culturelle" à l'heure des métissages, de l'hybridation des cultures et de la globalisation ? La plupart des articles font état des évolutions récentes des politiques culturelles ; tous insistent sur la mise en avant du multiculturalisme (au sens de la défense des communautés), mais aussi sur la volonté de le dépasser de façon à éviter la tentation du repli identitaire et du conflit qu'il génère. Plusieurs auteurs débattent de l'autonomie du champ culturel, au fondement des politiques dites de l'exception, auxquelles les politiques de la diversité répondent en embrassant questions sociales et culturelles dans une dynamique commune. Les passages sur les politiques sud-américaines sont particulièrement intéressants. On aperçoit la variété des politiques bolivienne, brésilienne, colombienne, argentine notamment, avec par exemple les débats qui se sont déroulés en Argentine au sujet de la légitimité de mener des politiques culturelles dans un pays où l'on a faim. Sur un autre registre, le Brésil de Lula et de son ministre de la Culture, Gilberto Gil, eut maille à partir avec des artistes qui en fustigeaient le dirigisme.

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Direction scientifique : Gilbert Gagné

Recherche et rédaction : Raphaël Canet

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca



Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.